

III. Nos recommandations pour améliorer la situation générale des élèves sourds : synthèse

En ce début du XXI^{ème} siècle, l'heure est au développement d'une politique ambitieuse pour l'éducation des enfants sourds, en France et dans le monde. Les moyens déjà utilisés sont non négligeables : formation des professeur(e)s, éducation des parents, Pôle d'enseignement des jeunes sourds, instituts et classes spécialisées, pose d'implant(s) cochléaire(s) et suivi par une équipe multi-disciplinaire...). Cependant, la présente revue de littérature révèle que la situation des élèves sourds nécessite encore des améliorations conséquentes pour leur donner les mêmes chances de réussite qu'aux élèves entendants. Pour cela, nous formulons des recommandations visant à favoriser une intervention précoce et préventive des différents acteurs concernés (médecins scolaires, parents sourds et entendants, enseignants...), une consolidation a minima d'une langue première et au mieux de deux L1 (langue française avec LfPC et Langue des Signes Française) et l'obtention de davantage de données éducatives fondées sur la preuve (evidence based education).

1. Pour une intervention précoce et préventive

Acteurs concernés	Mesures	Moyens
Médecins scolaires	- Dépister la surdité avant l'entrée à l'école ; - Rechercher des troubles vestibulaires (équilibre) présents chez 60% des enfants atteints de surdité.	- Déplacer la première visite médicale, jusqu'à maintenant réalisée en grande section de maternelle, en petite section de maternelle à 3 ans (âge obligatoire de l'école) ; - Proposer une visite médicale à la première rentrée des élèves nouvellement arrivés en France.
Parents sourds et entendants francophones ou non	Rendre accessible les informations relatives aux différentes options de scolarisation pour leur(s) enfant(s) et les accompagner dans leurs démarches auprès	Proposer un document de référence (brochure) explicatif en Français et en langue des signes.

	de la MDPH concernant le projet personnalisé de scolarisation.	
Parents/ Personnel enseignant et d'inspection de l'éducation nationale	Porter à leur connaissance les difficultés auxquelles les enfants sourds sont confrontés pour percevoir la parole et les solutions qui peuvent être proposées. Les informer des conditions optimales d'utilisation des aides auditives et de l'implant cochléaire.	- Contrôler le niveau sonore ambiant dans les classes et à la maison ; - Utiliser le micro HF (besoin de fréquences FM disponibles quand présence de multiples classes).
Institution	Rendre accessible le discours de l'enseignant et celui des autres élèves de la classe.	- Équiper les classes d'une boucle magnétique et de micros HF.
Pré-adolescents et adolescents sourds et entendants	Sensibiliser parents, enfants, enseignants, aux risques liés à une écoute prolongée de musique forte.	Proposer des ateliers de mise en situation et des témoignages...

2. Pour une consolidation des deux langues premières

Acteurs concernés	Mesures	Moyens
Parents/ personnel enseignant et d'inspection de l'éducation nationale	Exposer précocement et régulièrement enfants et élèves aux deux langues (Langue française avec LfPC et Langue des Signes Française).	- Interagir souvent ; proposer des lectures partagées, rendre explicite l'implicite ; proposer un soutien linguistique supplémentaire dans les deux modalités ;

		- Faire appel aussi à des enseignants sourds pour intervenir dans les classes bilingues.
Institution	Augmenter le niveau des enseignants spécialisés et des interfaces : - en Langue des Signes Française (LSF, n° C1) - en Langue française Parlée Complétée (LfPC). Augmenter le nombre de pôles d'enseignement des jeunes sourds (PEJS) « complets » de la maternelle au Lycée sur l'ensemble du territoire français avec les deux parcours (monolingue : Langue française accompagnée de la LfPC) et bilingue : Langue française accompagnée de la LfPC et Langue des Signes Française).	- Une formation initiale qui donne les moyens d'un apprentissage conjoint de la LSF et de la LfPC avec une forte incitation à la maîtrise du code LPC comme de la LSF. - Augmenter le nombre d'heures d'enseignements et créditer ces enseignements ; - En formation continue, faciliter les formations des enseignants (prévoir des remplaçants pour les enseignants en formation) ; - Proposer un schéma national de formation bilingue incluant une approche bimodale ; - Proposer des alternatives comme le recours à la LfPC pour enseigner le français.
	Collaborer plus activement avec les établissements ou services médicaux-sociaux.	- Permettre une coopération entre enseignants des établissements ordinaires et ceux des établissements ou services médico-sociaux pour favoriser l'échange d'expériences et la construction de dispositifs d'inclusion adaptés à tous les publics sourds. - Développer le co-enseignement, c'est-à-dire le partage d'un enseignement entre deux

		enseignants (spécialisé vs non spécialisé vs sourd vs entendant) avec un groupe-classe sur un même objet, avec un seul système didactique et une interdépendance entre les 2 adultes. La préparation est commune.
--	--	---

3. Pour des données éducatives fondées sur la preuve (evidence based education)

L'idée centrale est de promouvoir des recherches qui fourniront des données scientifiques robustes permettant d'apprécier les intérêts respectifs des différents modes éducatifs en fonction de la diversité des situations des enfants sourds (evidence based education).

Acteurs concernés	Mesures	Moyens
Institutions/Recherche	Développer des études qui en combinant les expertises respectives des chercheurs et ingénieurs des différents organismes de recherche (CNRS, Inserm, Institut Pasteur...), des universités, CHUs ... et de la Depp permettront de recueillir et d'analyser des données objectives qui éclaireront les questions suivantes : - Comment évolue la prévalence de la perte auditive entre la naissance, l'entrée en maternelle, l'entrée en primaire, au moment du brevet des collèges ? - Quel est l'effet du modèle monolingue/bimodal et du modèle bilingue/bimodal sur l'acquisition des divers apprentissages.	- Rendre accessible les données statistiques des élèves sourds obtenues aux évaluations nationales (adaptées pour les sourds) pour les utiliser à des fins scientifiques. - Élaborer des tests standards normalisés pour évaluer le niveau de maîtrise de la LSF et de la LfPC des élèves.